



La Tremblade, le 3 octobre 1995

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41
Fax 46.36.18.47
Télex 632 160 F

Monsieur l'Administrateur
des Affaires Maritimes
Chef du Quartier de Marennes-Oléron

17320 MARENNES

N/REF : 95-55/DEL/LT/DM

Objet : Avis sur le projet d'accroissement de la station d'épuration de Saint-Palais et la création de l'unité de traitement des matières de vidange.

Comme suite au dossier d'étude d'impact que vous nous avez communiqué, après étude de celui-ci et observations diverses, nous émettons les remarques et observations suivantes :

- aucune station, si performante soit-elle, ne peut fonctionner efficacement sans un réseau de collecte correctement dimensionné et entretenu. La chasse aux eaux pluviales parasites nous paraît être une action indispensable et si possible préliminaire à toute amélioration.

- l'augmentation prévisible de population dans la décennie à venir est à prendre en compte, et l'établissement ou l'augmentation de volumes de stockage avant et après traitement est nécessaire.

- les objectifs de qualité des rejets en matière de nutriments (azote et phosphores) sont moins importants que la qualité microbiologique de ces mêmes rejets dans la zone considérée (flux amont importants, courantologie qui limite les risques d'eutrophisation).

- la proximité immédiate de zones de baignade de part et d'autre du rejet impose de s'inquiéter de ce dernier paramètre et des techniques de désinfection au chlore. Le rapport IFREMER n° 20 sur la chloration des effluents urbains avant rejet en mer (1990) mérite d'être cité à ce sujet :

"Plus la qualité initiale de l'eau à traiter est améliorée, meilleurs sont les résultats de la désinfection".

"Le mélange initial (eau à traiter et chlore) doit être très rapide d'autant que le chlore libre est plus efficace que le chlore combiné".

"Un temps de contact de 30 minutes (en débit de pointe) entre effluent et oxydant est un minimum".

"Le dispositif de régulation de la chloration en fonction du débit à traiter (quantitativement et qualitativement) doit être performant".

"L'efficacité de la chloration sur le taux d'abattement des germes témoins (devant être à moins de 10^3 dans les eaux de baignade) ne garantit pas que l'on ait un abattement identique sur les germes pathogènes tels que les entérovirus, les mycobactéries ou les kystes de protozoaires", ceci d'autant plus que "les souches bactériennes de laboratoire sont moins résistantes que celles du milieu naturel".

Pour toutes ces raisons, et comme vous l'avez souligné, il est souhaitable de prolonger la conduite d'évacuation en mer jusqu'à la ligne des -20 mètres (et non -10 mètres actuels) pour assurer une dilution maximale de l'effluent, si cela est possible techniquement, car l'hypothèse accidentelle n'est pas à exclure.

- l'amélioration de la sécurité de fonctionnement des installations de relevage sur le réseau (notamment pour tout ce qui peut par accident ruisseler vers le milieu marin, à fortiori conchylicole) est à rechercher (bâches-tampons, télésurveillance, etc...).

- enfin les installations destinées à recevoir et à traiter les matières de vidange doivent (comme le reste) être dimensionnées en fonction de l'augmentation prévisible de cette activité. Le dépôt de ces matières devrait être rendu obligatoire pour éviter les vidanges très répandues et plus ou moins clandestines à proximité du milieu marin (danger pour la baignade et la conchyliculture). Là encore, il faudra veiller à ce qu'un accident au dépotage soit sans conséquence sur la station classique en aval.

Le Responsable du Laboratoire
Environnement Littoral

D. MASSON

Copies : dossier
chronø
DEL/La Rochelle
DEL/A.A.